

20%

DES INFIRMIERS ANESTHÉSISTES FONT DES À-CÔTÉS

20%

DES POSTIERS EXERCENT DES PETITS BOULOTS

15%

DES PROFS DONNENT DES COURS PARTICULIERS

FONCTIONNAIRES

Ils sont les champions du deuxième job

Alors que le chômage grimpe et que l'Etat doit faire des économies, des dizaines de milliers d'agents publics ont assez de temps libre pour occuper un emploi parallèle...

Cet employé communal de la région parisienne n'est pas du genre à bâiller derrière son ordinateur. Assommé par l'ennui dans le service informatique où il a atterri il y a quelques années - «on avait de quoi travailler à mi-temps» - il s'est vite trouvé une occupation, comme tous ses collègues. Pendant ses heures creuses, il dépannait des amis, installait des réseaux dans des entreprises, et créait des programmes et des sites Internet pour des clients contre rémunération. Il lui arrivait même d'utiliser la voiture de service et de commander à sa direction les logiciels dont il avait besoin pour ses petits boulots. «Vous savez, les fonctionnaires sont comme

tout le monde, s'ils peuvent gagner plus en faisant des heures sup, ils ne se gênent pas!», confie cet agent de catégorie A, qui doublait ainsi régulièrement son salaire... au noir. Depuis, il a quitté le service, mais, assure-t-il, les pratiques n'y ont pas changé.

On se doutait bien que les fonctionnaires n'étaient pas tous au taquet, comme veulent nous le faire croire les syndicats. Mais on n'imaginait pas que la réalité puisse être aussi proche de l'image d'Epinal. Certes, les coupes budgétaires réalisées ces dernières années dans la fonction publique - 150 000 postes ont été supprimés avec la révision générale des politiques publiques (RGPP) lancée par

Nicolas Sarkozy - ont rendu la vie plus dure pour bon nombre d'agents dans les ministères, à l'hôpital, et même dans certaines collectivités locales. Certes, des milliers d'entre eux, dans les tribunaux ou à l'école primaire par exemple, triment du matin au soir avec un zèle et une énergie méritoires. Mais beaucoup d'autres ne sont guère débordés dans leur bureau ou dans leur atelier, au point de trouver le temps d'occuper un autre emploi ailleurs. Jardiniers, agents d'entretien, postiers, électriciens, enseignants, infirmiers, médecins ou spécialistes en ressources humaines... combien sont-ils au juste à faire comme ça leur popote à côté?

Très peu, assure la commission de déontologie, qui reçoit les demandes d'autorisation déposées par les agents. En 2012, elle en a recensé à peine 2 000. Mais cette instance n'entrevoit que la partie émergée de l'iceberg. Beaucoup font en effet leurs affaires en catimini. Rien qu'à l'hôpital, où tout cumul est en théorie interdit pour les personnels à plein temps, un récent rapport de l'Igas note qu'au moins 25 000 membres du personnel soignant disposent d'un emploi en parallèle et qu'un tiers d'entre eux «cumulent un grand nombre d'heures, voire deux temps pleins tout ou partie de l'année». La pratique serait particulièrement fréquente chez les médecins et les infirmiers anesthésistes – en moyenne, près de 20% de ces derniers seraient concernés. De son côté, la Fédération des autoentrepreneurs assure que notre pays totaliserait plus de 36 000 agents publics à leur compte. Mais on est sans doute encore loin de la réalité, puisque nombre de cumulards ne déclarent rien au fisc. «La pratique est très fréquente, c'est même un sport national», assure Jérôme Morin, lui-même agent territorial et auteur d'«On ne réveille pas un fonctionnaire qui dort» (L'Archipel).

Autant dire que les chasseurs d'économies, qui traquent désormais le moindre gaspillage sur ordre de François Hollande, devraient pouvoir facilement ramener une bonne poignée de milliards. Il faut dire que l'administration française facilite pas mal la tâche à ses agents. D'abord, en dépit des dénégations des ministres et des élus, elle a embauché en pagaille ces dernières années – dans les collectivités territoriales, les effectifs ont flambé de presque 40% entre 2000 et 2010 – au point de se retrouver aujourd'hui avec des salariés à ne plus savoir qu'en faire. Ainsi, à Bercy, certains se demandent encore pourquoi on a recruté autant. «Dans mon service, il n'y avait pas assez de travail pour tout le monde, si bien que je ne faisais pas plus de 30 heures par semaine», reconnaît un ancien qui a pris la poudre d'escampette. Certains de ses collègues restés en place en profitent pour assurer des formations dans les écoles de l'administration, et même à l'étranger dans le cadre de la coopération internationale. «C'est incroyable, nous entretenons 15% de fonctionnaires de plus que les Allemands, soit au total 700 000 personnes supplémentaires, et nous n'avons pas un meilleur service», pointe Agnès Verdier-Molinié, directrice de la fondation iFrap, un think tank d'obédience libérale.

Si les agents publics sont les champions du double emploi, c'est aussi que la durée

effective du travail est globalement plus faible que dans le privé. Employée dans un service de ressources humaines, cette salariée d'une commune francilienne l'admet volontiers. «C'est parce que j'ai beaucoup de vacances que je peux assurer des formations à l'extérieur», confie-t-elle. De fait, elle n'a pas à se plaindre: elle bénéficie chaque année d'une petite quarantaine de jours de congés, auxquels elle a pu ajouter un à deux ans 13 jours «médailles» grâce à son ancienneté. Du coup, elle arrondit tous les ans son traitement de 2 000 euros en travaillant deux semaines à l'extérieur.

C'est comme ça partout ou presque. Bien que l'horaire hebdomadaire officiel de 35 heures (le plus faible du monde) ne soit pas tellement harassant, nombre de communes, de régions ou de départements accordent des jours de congés

supplémentaires. Résultat: la durée annuelle du temps de travail dans les collectivités territoriales est souvent inférieure aux 1 607 heures légales. D'après l'iFrap, elle ne dépasse pas 1 572 heures à Montpellier, 1 567 heures à Marseille, et même 1 547 à Toulouse. Si l'on excepte le personnel enseignant, encore mieux loti, les agents de l'Etat disposent pour leur part en moyenne de 48 jours de congé, soit 33% de plus que dans le privé et 66% de plus que dans les PME de moins de dix salariés.

Cela n'empêche pas certains fonctionnaires de faire moins de 35 heures par semaine, comme les agents d'ERDF (beaucoup sont à 32 heures) ou les conducteurs de la RATP (33 heures). Les postiers et certains éboueurs des grandes agglomérations bénéficient quant à eux d'un régime qui leur permet de partir dès le travail terminé – c'est le fameux «finiparti». Du coup, leurs journées sont parfois express. D'après un rapport de la cour régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les éboueurs de Marseille n'assurent en moyenne pas plus d'un mi-temps – payé plein temps, évidemment! Dans la ville phocéenne, où le ramassage des ordures laisse à désirer, personne n'est dupe. «C'est pratique pour faire des gâches (ndlr: petits boulots) !», sourit un élu communal. Autant dire qu'une éventuelle remontée de la durée du travail dans la fonction publique, comme le préconise la Cour des comptes, ne mettrait pas tous les fonctionnaires sur les genoux. L'affaire serait en revanche très rentable: selon certains experts, le retour aux 39 heures pourrait permettre d'économiser 15 milliards...

Tant qu'à faire, l'administration pourrait en profiter pour resserrer un peu le contrôle de l'absentéisme, car il laisse aujourd'hui franchement à désirer. La décision de la ministre Marylise Lebranchu de supprimer le jour de carence de remboursement en cas d'arrêt maladie, qu'avait laborieusement instauré le gouvernement Fillon, a d'ailleurs encore renforcé le sentiment d'impunité général. Du coup, des milliers d'agents n'hésitent pas à s'inventer une affection imaginative dès qu'une occasion se présente. A La Poste, par exemple, la direction a constaté que les arrêts maladie sont plus nombreux l'été. «On sait très bien que beaucoup de nos employés travaillent dans les restaurants pendant la saison touristique pour arrondir leurs fins de mois», confie un haut cadre de l'entreprise. Certains se posent aussi des questions sur l'ardeur au

Suite page 90 ►



Jérôme Morin,
auteur d'«On ne réveille pas
un fonctionnaire qui dort»

« Le cumul d'emploi
est un sport national chez
les fonctionnaires »



Valérie Pécresse,
ancien ministre (UMP)
du Budget

« Si on veut faire des
économies, il faudra bien
revenir aux 39 heures
dans la fonction publique »

Beaucoup d'agents sont aussi autoentrepreneurs

► Suite de la page 89

travail dans les collectivités locales. Selon l'iFrap, la palme revient à Montpellier, avec une moyenne de 39 jours d'absentéisme toutes causes confondues en 2011. Et l'hôpital n'est pas mal placé non plus. La mise en place du jour de carence y avait brutalement fait baisser de près de moitié le taux d'absence. Mais, depuis sa suppression, les bonnes habitudes ont repris. «A côté des vraies maladies, il y a aussi probablement des congés diplomatiques pour faire autre chose», reconnaît-on à l'Assistance publique de Marseille, où pas moins de 10% du personnel fait quotidiennement défaut.

Ce n'est pas tout. Si beaucoup de salariés de la fonction publique exercent leurs talents ailleurs, c'est aussi que l'administration les affecte souvent à des tâches qui ne correspondent pas à leurs compétences – même lorsqu'elle les a elle-même formés. Actuellement en poste dans un conseil général d'Ile-de-France, Dominique Gruyer est bien placée pour le savoir. Au retour de son master Qualité, sécurité, environnement au travail en 2008, cette directrice territoriale avait réussi à réduire considérablement les arrêts maladie et les accidents du travail dans la collectivité où elle travaillait alors. Mais l'arrivée d'un nouveau président a alors conduit à la réorganisation des services et à l'arrêt net de sa mission. Du jour au lendemain, elle s'est retrouvée les bras ballants. «Des gâchis comme celui-là, j'en vois hélas beaucoup autour de moi», se désole cet agent qui, en plus de son emploi de fonctionnaire, travaille en tant qu'autoentrepreneur pour... d'autres collectivités.

Pour pousser ses collègues à en faire autant, elle a d'ailleurs créé en 2010 Compétences FP, une plate-forme de services (dossiers sur les marchés publics, bilans de compétence, etc.) assurés par... des fonctionnaires. «Nos clients sont des PME ou des petites communes qui n'ont pas les moyens de se payer un agent à plein temps», assure Dominique Gruyer. Si elle ne se rémunère pas encore vraiment, d'autres s'en sortent haut la main. «Ça marchait tellement bien que je me suis mis en disponibilité», se réjouit Damien Brochier, secrétaire général d'une petite commune de l'Isère, aujourd'hui formateur et... producteur de comédies musicales.

Compétences mal utilisées, temps libre à revendre, absence de contrôle, est-ce tout ? Pas encore. L'école buissonnière de nos fonctionnaires tient aussi au fait qu'ils

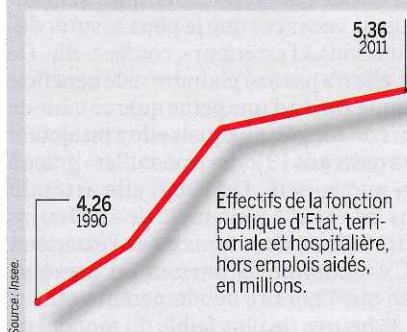
sont mal payés. Peintres, menuisiers, mécaniciens, électriciens, postiers... beaucoup ont un salaire à peine supérieur au Smic. Et les cadres A ne sont pas non plus très bien lotis, à l'image des 400 000 enseignants des collèges et lycées. Certes, ces derniers ont peu d'heures de cours à assurer (15 pour les agrégés et 18 pour les certifiés), et ils disposent d'énormément de vacances. Mais leurs salaires sont vraiment faibles par rapport à leur niveau d'études : les certifiés commencent à 1 600 euros brut par mois et finissent au mieux à 3 600.

Résultat : beaucoup donnent des cours particuliers. D'après une étude de l'Ifop, les professeurs assureraient en direct 42% du soutien scolaire. Cela représente un complément de revenu global de 1 milliard d'euros par an, soit en moyenne 2 500 euros par professeur, l'équivalent d'un treizième mois. «C'est d'autant plus facile pour eux qu'ils ont les élèves sous la main», note Philippe Coléon, le patron d'Acadomia, le leader du secteur. Les aides-soignants, infirmiers et médecins du public arguent aussi de la faiblesse de leurs salaires pour justifier leurs vacances extérieures. «Que l'on commence par aligner nos rémunérations sur celles du privé, qui sont 30% plus élevées!», s'énerve-t-on au Snia, le Syndicat des infirmiers anesthésistes. Comme tout le personnel soignant, ces professionnels bénéficient d'un gros avantage pour aller se vendre ailleurs : leur secteur manque cruellement de bras. Et il leur est facile de libérer du temps, car ils ne sont souvent en poste que trois ou quatre jours par semaine, pour des journées de 10 ou 12 heures. Au total, s'ils cravachent dur, ils peuvent facilement doubler leur salaire (à plus de 5 000 euros net par mois).

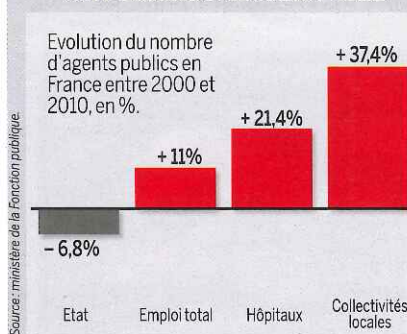
Cette suractivité pose cependant des problèmes de sécurité. Car certains n'hésitent pas à enchaîner des journées dans le privé après des nuits de garde dans le public (ou l'inverse), et ce plusieurs fois par mois. «Ce n'est pas très raisonnable», reconnaît-on à la Coordination infirmière. Les agences d'intérim le savent bien, d'ailleurs. «Une vacation après une garde, on n'aime pas trop, mais c'est vous qui voyez, il faut juste rester raisonnable...», nous a répondu Appel médical, quand nous avons fait mine de postuler. Adecco, officiellement plus exigeant, n'est guère plus pointilleux. Pour s'y inscrire, il suffit de signer un document attestant qu'on ne travaille pas à temps plein dans le public... ce que personne ne vérifie. «On vous

Suite page 92 ►

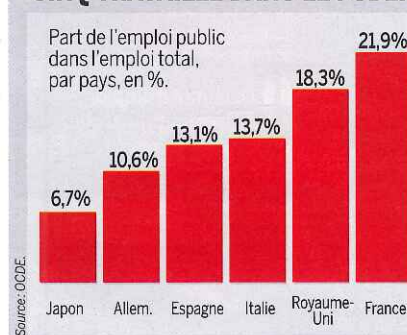
LE NOMBRE DE FONCTIONNAIRES A BONDI DEPUIS 1990



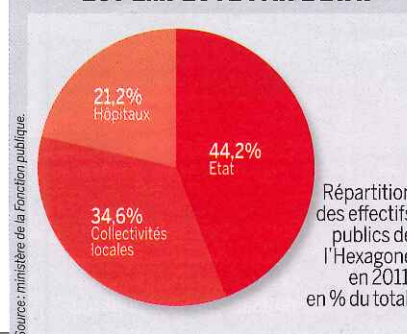
LES COLLECTIVITÉS LOCALES ONT EMBauchÉ À LA PELLE



PLUS D'UN ACTIF FRANÇAIS SUR CINQ TRAVAILLE DANS LE PUBLIC



PRÈS D'UN AGENT SUR DEUX EST EMPLOYÉ PAR L'ÉTAT



Pour fonctionner, l'hôpital a besoin des cumulards

► Suite de la page 90

considère comme une personne de bonne foi», nous a-t-on soufflé dans l'une des agences parisiennes du géant de l'intérim.

Scandaleux? La vérité, c'est que le système arrange tout le monde. «Si on l'interdisait, il faudrait fermer de nombreux blocs opératoires privés, et les hôpitaux auraient du mal à trouver des vacataires», assure-t-on au Snia. C'est sans doute le plus cocasse dans cette affaire: le cumul est interdit pour le personnel à temps plein mais, sans lui, l'hôpital public ne pourrait plus assurer ses missions. Du coup, l'administration ne sanctionne quasiment jamais ses ouailles.

Comme dans toute la fonction publique, d'ailleurs. En 2011, des employés municipaux de la ville de Béziers qui avaient réalisé des travaux de goudronnage chez des particuliers ont certes été condamnés à deux mois de prison avec sursis pour «travail dissimulé». Mais ce genre d'affaire est absolument rarissime. Autant dire que la pratique du double emploi n'est pas près de disparaître. Avec le

gel des salaires qui risque de s'accroître, elle pourrait même s'amplifier. Pour essayer d'enrayer le phénomène, Marylise Lebranchu s'apprête bien à interdire aux fonctionnaires de bénéficier du statut d'autoentrepreneur, en laissant une période transitoire pour ceux qui l'ont déjà. «Nous voulons moraliser la fonction publique», justifie-t-on au ministère. Mais beaucoup sont sceptiques. «Cela va seulement inciter les agents à travailler au noir!», déplore Grégoire Leclerc, le président de la Fédération des autoentrepreneurs.

Vous avez dit «moralisation de la fonction publique»?



A la RATP aussi, certains agents font des "ménages"

Comme beaucoup de fonctionnaires, des employés de la RATP n'hésitent pas à utiliser les ateliers de la régie pour réaliser des pièces diverses, revendues ensuite à des particuliers.

Sandrine Trouvelot ●

"Les jardiniers municipaux nous font une concurrence déloyale"



Les employés communaux des espaces verts n'hésitent pas à rendre des «petits services» aux particuliers, voire aux élus.

Michel Cosentino, payagiste et président pour la Loire de la Chambre nationale de l'artisanat, des travaux publics, des paysagistes (CNATP) dénonce la concurrence des employés municipaux dans son secteur.

Capital: Quelle est l'ampleur de cette concurrence?

Michel Cosentino: Elle est énorme! Qu'ils soient auto-entrepreneurs ou au noir, les jardiniers communaux sont au minimum 50% moins chers que nous, puisqu'ils ne paient pas de charges. Du coup, on en voit régulièrement qui refont les jardins des particuliers. C'est d'autant plus facile pour eux qu'ils finissent leur journée en début d'après-midi. Dans ma région, c'est un lotissement entier qui est ainsi passé sous le nez des professionnels.

Je ne leur jette pas la pierre, car ils sont mal payés. Mais cette concurrence cause beaucoup de tort aux artisans du secteur.

Capital: Et comment réagissent les pouvoirs publics?

Michel Cosentino: Aussi incroyable que cela puisse paraître, ils ne font rien! On a porté plainte à la gendarmerie il y a quatre ans, sans aucune suite. J'en ai aussi parlé à des responsables communaux, mais ils n'ont pas bougé. L'un d'entre eux m'a même dit qu'il ne me referait plus travailler car je faisais trop d'histoires. Il y a une telle impunité que les employés municipaux se rendent chez les particuliers avec les camionnettes de la commune. Je les soupçonne même de se servir dans les pépinières communales. Un comble!